

## ARRÊTE

**Objet : Circulation alternée rue Léon Paget  
Travaux de branchement eau potable rue Léon Paget**

Le Maire de Marnay,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Considérant la demande de l'entreprise VELET TERRASSEMENT pour réaliser les travaux de branchement eau potable rue Léon Paget à compter du 01/04/2026 ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
- Vu l'intérêt général ;

## ARRÊTE

**Article 1.** La circulation des véhicules sera alternée :

**Rue Léon paget**, à compter du 01/04/2026 jusqu'à la fin des travaux

**Article 2.** Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné par panneau.

**Article 3** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 4** : La Brigade de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme : En Mairie le 01/04/2026

Le Maire,  
Vincent Ballot

